

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le cinq février deux mil vingt-et-un à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt-huit Janvier deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

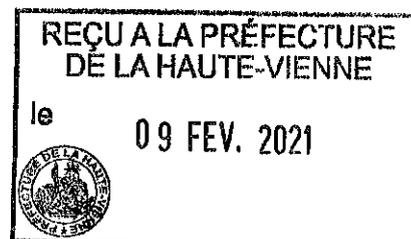
Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Étaient excusés : Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSEAUD Sébastien,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2021/006 en date du 5 Février 2021
Acquisition d'un panneau « Carte de randonnée »



Sur proposition de la CCPV, il a été demandé à Madame Le Maire de présenter au conseil municipal le devis de la Sté MALINVAUD pour l'achat d'un panneau d'affichage pour la carte de randonnée pour la commune de Doms. Cet affichage permettra aux habitants et touristes d'être informés sur tous les chemins de randonnée. Suite au Conseil Municipal du 27 Novembre 2020, il avait été demandé un devis auprès de la société DUNOUHAUD.

Madame le Maire explique que la scierie DUNOUHAUD ne pouvant réaliser l'impression de la carte, il a été demandé à la société MALINVAUD un devis ne comportant que l'impression numérique.

Madame le Maire présente les devis :

Société	Matériel informatique	
MALINVAUD	Panneau bois + impression	864.00 € HT
DUNOUHAUD	Panneau bois	365.00 € HT
MALINVAUD	Impression numérique	180.00 € HT

- Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- Décide d'acquérir le panneau d'affichage des chemins de randonnée.
 - Autorise Madame le Maire à signer l'offre la mieux-disante, soit celle de la société Dunouhaud pour le panneau bois, pour un total de 365 € HT, ainsi que celle de la société Malinvaud pour l'impression numérique, pour un montant total de 180 € HT.
 - Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dépense.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 8 février 2021.
Le Maire

